

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu des articles 28 et 29 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé la location et l'aliénation de biens au cours du moi de juin 2018 :

Vente à la Commission scolaire de la Pointe-de-L'Île d'un immeuble consistant des lots 1 091 618, 1 091 620, 1 091 794 et 1 091 795 du cadastre du Québec, situés du côté ouest de la 3^e Avenue, au nord de la rue De La Gauchetière, d'une superficie de 547,66 m², dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour 34 000 \$ (CE18 0988)

Location à la Commission scolaire de Montréal, pour une durée de 44 ans, des espaces dans le bâtiment principal du Jardin botanique (4101, rue Sherbrooke Est), d'une superficie de 213,7 m² ainsi que des serres et des terrains au complexe des serres Louis-Dupire (5655, boulevard Pie-IX), d'une superficie 7 675,3 m², pour 12 376 029,84 \$ (CM18 0802)

Vente à Les entreprises B.L.O.B. inc. d'un terrain constitué du lot 3 082 177 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Léger, à l'est de l'avenue Éthier, d'une superficie de 474,9 m², dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour 230 000 \$ (CM18 0814)

Vente au Groupe Germain inc. d'un terrain constitué d'une partie du lot 1 514 324 du cadastre du Québec (futur lot 6 243 504), situé du côté nord du boulevard De Maisonneuve, à l'est de la rue Metcalfe, d'une superficie de 24,1 m², dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour 150 000 \$ (CM18 0815)

Vente à Vincenzo Tomasino et Nadia Di Gennaro d'un terrain constitué des lots 1 279 094 et 1 279 552 du cadastre du Québec, situé au nord-est de la 27^e Avenue et de l'avenue Joliot-Curie, d'une superficie de 80 m², dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour 6 500 \$ (DA184386002)

Fait à Montréal, le 19 juillet 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat